

Madame la Maire,

Dans un article du quotidien Var Matin du 15 Janvier vous avez donné votre position sur le rôle que vous entendez concéder dans l'action municipale à la langue d'oc ou langue occitane, qui à La Seyne s'exprime dans sa variante provençale. Vous avez fait allusion à un courrier de notre rassemblement (nous en joignons ici la copie) que nous vous avons adressé le 23 Décembre dernier, et dont d'après l'article vous n'avez pas pris connaissance. Nous le déplorons, car il vous exprimait que la décision d'exclure la langue originelle de notre région d'un bulletin municipal où elle avait droit de cité est vécue comme une agression à l'égard de tous ceux, et ils sont nombreux à La Seyne comme ailleurs, qui pensent en se référant à la Consitution de notre République que *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France*. Or à quoi peut servir un patrimoine si on ne le fait pas connaître et fructifier auprès de la population et de sa jeunesse pour lui donner un avenir ?

Vous reconnaissez que la présence du provençal dans l'espace public est légitime et qu'elle constitue un argument touristique. Pourtant dans la suite de l'article, vos propos laissent à penser que vous regarderiez les Provençaux qui militent pour la promotion du provençal comme une communauté particulière, comme s'il pouvait y avoir deux sortes de Provençaux, et que leur faire place au sein d'un bulletin municipal comme à l'école de la République serait une sorte de faveur destinée à séduire un public spécifique et à léser les autres. Il nous semble plutôt que tous les habitants de la Provence sont des Provençaux comme tous les habitants de La Seyne sont des Seynois à part entière quelles que soient leurs origines, qu'ils pratiquent ou non la langue originelle du territoire. Le provençal en Provence ne peut être considéré comme ne concernant que ses militants. Sa reconnaissance dans l'espace public et à l'école publique, après des siècles d'exclusion qui en ont fragilisé la pratique, est un projet qui doit rassembler tous les citoyens. Ajoutons que la lecture d'une page provençale est largement accessible à tout francophone de bonne volonté surtout s'il a appris au collège une autre langue romane comme l'espagnol ou l'italien.

Vous déclarez que la culture qui est inséparable de la langue doit être « une culture de tradition vivante ». Nous ne pouvons que vous approuver. Pourquoi alors lui dénier le droit d'avoir un avenir auprès de la jeunesse si on l'exclut du lieu de transmission de la culture qu'est l'école de la République ? Nous avons peine à comprendre qu'on oppose l'appropriation d'une langue étrangère, que nous soutenons sans réserve, avec la découverte de la langue et de la culture de sa propre région. Nous ne vous apprendrons pas que le plurilinguisme est une compétence où les apprentissages s'étayent mutuellement et se renforcent, bien loin de s'opposer.

L'Education Nationale a ouvert depuis soixante-dix ans l'enseignement aux langues de France. Les textes officiels y encouragent les équipes enseignantes partout où les moyens peuvent être mobilisés. Nos associations sont membres du Conseil Académique des langues régionales dans l'Académie de Nice comme à Aix-Marseille, avec les enseignants, les élus, les syndicats, les associations de parents d'élèves qui tous s'efforcent avec les Recteurs de promouvoir la pratique du provençal ou du niçois dans nos écoles, collèges et lycées. Notre département compte déjà une école bilingue provençal-français à Cuers, celui des Bouches du Rhône en compte trois, ainsi que vingt-

trois écoles partiellement bilingues, et plus de cent où se pratique une initiation à la langue.

Certes, les contenus de l'enseignement ne sont pas du ressort municipal. Mais les collectivités territoriales sont invitées à concourir à celui des langues régionales par les textes officiels eux-mêmes : le Code de l'Éducation stipule qu'il est organisé « par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales », et la loi du 27/1/14 confie au Conseil Régional la mission « d'assurer [...] la promotion des langues régionales », ce qu'il fait sous l'impulsion de son Vice-Président Philippe Vitel qui en a reçu la charge, et à qui nous adressons copie du présent courrier.

Notre lettre a donc pour but de vous faire connaître, à vous-même et à votre Conseil Municipal, ainsi qu'à la presse par qui nous apprenons votre position, des points de vue que nous estimons de notre devoir de vous exprimer sur un sujet qui ne nous semble pas mineur. La seconde ville du département par sa population a un rôle d'exemple éminent qui lui demande de le traiter avec discernement et à l'abri de toute arrière-pensée polémique. Nous sommes bien entendu à votre disposition pour toute information ou débat que vous pourriez souhaiter.

Nous espérons que la réflexion de la Municipalité de La Seyne va continuer à se développer dans les échanges avec les associations et les citoyens attachés à la promotion de notre langue originelle, et qu'elle conduira à la meilleure démarche possible en ce domaine pour faire converger les énergies vers un but commun susceptible de nous rassembler.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre très haute considération.